ROUBAIX

84, Grande-Rue, 84

DÉPÊCHES DE LA NUIT

SÉNAT

La loi des Associations

Les articles 9, 10, 11, 12 sont adoptés sans changement.

On aborde l'article 13, le premier qui concerne les congrégations.

M. de Marcère prononce un éloquent plaidoyer en faveur des congrégations.

La loi qu'on nous demande de voter, dit-il, viole l'égalité entre les hommes, est attentatoire à la liberté et méconnaît la fraternité ; c'est une loi de guerre. Il étudie les arguments des partisans de la loi. L'illégalité des vœux ne peut être invoquée, puisqu'on les permet aux congrégations autorisées.

Pour le milliard, il n'en reste rien ; la main-morte est un argument sans valeur.

M. de Marcère croit que les partisans de la loi ne peuvent admettre son efficacité. On veut combattre la religion sans profit ; la France n'a jamais été cléricale ; on y est fidèle au culte ; on ne changera pas la vie nationale.

La résistance à l'oppression est inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme.

N'y conviez pas le pays.

Ce discours produit une excellente impression.

M. Vallée, rapporteur, essaye de combattre la thèse de M. de Marcère.

Il dit qu'il ne veut pas rentrer dans la discussion générale ; mais du moment, dit-il, que nous réglementions toutes les associations, on songeait aux congrégations.

M. Vallée espère que le Sénat votera l'article 13.

Le président lit 13 amendements. La discussion en est remise à mercredi. La séance est levée à 6 heures 10.

CHAMBRE

Retraites ouvrières

M. Allemane conclut en demandant à la Chambre de tenir ses promesses si elle veut éviter la révolution sociale.

(Exclamations ! Bruit. L'extrême gauche applaudit).

M. Denys Cochin clôt cette série d'orateurs sur la discussion générale. Il combat l'obligation des versements ; il préconise un système qui permettrait de faire les retraites par répartition en respectant les versements. Il y aurait deux caisses parallèles.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Sur la demande de M. Guyesse l'urgence est votée par 496 voix contre 75 ; le passage à la discussion des articles est ordonné.

MM. Chevillon, Thiéry et Pelletan demandent de siéger mercredi pour discuter le projet de canal de Marseille au Rhône ; la proposition est repoussée par 272 voix contre 255 ; la séance est renvoyée à jeudi à 1 h. 1/2 et levée à 6 h. 45.

L'AFFAIRE MAX RÉGIS

Alger. — La Chambre des mises en accusations a rendu, hier, son arrêt sur la mise en liberté provisoire de M. le Talhouédec.

La mise en liberté a été accordée contre un cautionnement de 6.000 francs versé au trésor.

Cette somme n'a pas encore été trouvée.

PETIT CALENDRIER

Mercredi 19. — Ste-Julienne de Falc. — Ador. Bois-Grenier, Warlaing.

Soleil : lever 3 h. 58, coucher 8 h. 4. — Lune : lever 7 h. 24 m., coucher 9 h. 56 s.

Jeudi 20. — St-Silvère. — Ador. Roubaix (Sacré-Cœur), St-Martin.

Soleil : lever 3 h. 58, coucher 8 h. 5. — Lune : lever 8 h. 34 m., coucher 10 h. 24 s.

TEMPÉRATURE

En France, des averses sont probables dans le Nord et l'Est.

Paris, lundi, temps pluvieux et orageux.

La température moyenne 13.5 a été inférieure de 0.6 à la normale.

Température maximum 18.7 ; minimum 6.9.

Baromètre à 6 h. du soir 761 m/m 5.

Lille, 3 h. du matin 763 m/m. Temps couvert.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

19 Juin 1684. — Le grand incendie. — Vers deux heures du soir, le feu prend à la forge d'un maréchal, rue Pauvrée. L'incendie propagé par un vent d'Est assez violent, se répand avec rapidité sur les toits de chaume de la plupart des habitations. Toutes les maisons de la rue Pauvret, celle de la Grande-Rue et de la Place, la chapelle du Saint-Sépulchre deviennent la proie des flammes. Soixante-quatorze familles se trouvèrent sans asile.

Ce ne fut pourtant que 25 ans plus tard qu'une ordonnance obligea les propriétaires de couvrir les habitations en pannes ou en ardoises ; et encore la population ne s'exécuta pas sans rechigner et mit peu d'entrain à exécuter l'ordonnance susdite puisqu'il fallut recourir à la force — en 1747 pour couvrir en dur la maison de Pierre Pruvost qui demeurait « rue Pellart ».

Jean Ghislain

Paroisse du Sacré-Cœur

Le mercredi 19 juin, il y aura sermon à 5 h. du matin, conférence à 11 h., et sermon du salut à 8 h. 1/4 du soir.

Jeudi 20 juin, communion générale à la messe de 5 h., pour les ouvriers et à la messe de 7 h., pour les fidèles de la paroisse.

— Fête solennelle de l'Adoration :

Messes basses à 5, 6, 7 et 8 h., à 10 h., grand'messe solennelle, chantée par la Chorale du « Demi-Pensionnat Saint-Louis » des Frères des écoles chrétiennes, avec sermon ; vêpres à 4 h., à 8 h., salut de clôture avec sermon, suivi de l'Amende honorable et de la procession réparatrice.

Paroisse Saint-Antoine de Padoue

Les pèlerinages régionaux pendant le mois de Juin

Voici dans quel ordre vont se continuer, cette semaine, les pèlerinages régionaux à l'église Saint-Antoine de Padoue :

19 juin, mercredi, à 9 h. du matin, Pèlerinage de la paroisse du Sacré-Cœur de Roubaix ; messe basse avec chant par la chorale des élèves de l'externat de la Sagesse (rue Pellart).

20 juin, Jeudi à 11 h. du matin, Pèlerinage de Flandre, Hazebrouck, Saint-Eloi, Notre-Dame de Lourdes, Bleringhem, Cassiers, Ebblinghem, Hondeghem, Le Nieppe, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Capelle, les cantons de Morbecque, de Bailleul, de Cassel, de Steenvoorde, de Merville, de Dunkerque, de Bergues, de Bourbourg, de Gravelines, d'Hondschoote, de Wormhoudt, paroisse de Esquelmes : Messe basse célébrée par M. l'abbé Deille, directeur du Petit Séminaire. — A 5 h. du soir, Pèlerinage de l'Externat des Sœurs de la Sagesse de Ste-Elisabeth, Saint-Liévin, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Barbe, Sainte-Hélène, Sainte-Marie, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne, Sainte-Marguerite, Sainte-Geneviève, Sainte-Cécile, Sainte-Agnès, Sainte-Thérèse, Sainte-Marie, Sainte-Anne, Sainte-Marguerite, Sainte-Geneviève, Sainte-Cécile, Sainte-Agnès.

Suppression et remplacement DES TAXES D'OCTROI

On nous communique de la Mairie un long rapport sur la question de la suppression et du remplacement des taxes d'octroi.

C'est une réponse du Maire aux observations présentées sur la délibération du 12 avril dernier, soit par la Chambre de Commerce, soit par la Société Industrielle et Commerciale, soit par M. le directeur des Contributions directes.

Nous n'avons lui, dit ce rapport, aucune des critiques dont votre projet a été l'objet. Nous croyons avoir amplement répondu à toutes et en avoir démontré le peu de valeur. Mais, nous faisons une œuvre de bonne foi. Nous sommes sans parti-pris, comme il a été dit à la séance du 12 avril. Nous n'avons jamais prétendu que notre délibération ne pourrait être complétée ou expliquée sur certains points. Et c'est pourquoi, spontanément (?) nous avons proposé à l'autorité supérieure d'apporter au projet voté certaine amendements que nous allons dire et que nous avions reconnus nécessaires. Avec un grand désir de nous aider à réaliser promptement la réforme entreprise, ce dont nous lui sommes reconnaissants, l'Administration des Finances nous a fait, de même, part de ses observations. De cette étude nouvelle et de cette bienveillante collaboration sont résultées les modifications que nous allons vous proposer en reprenant successivement les articles votés.

Quelques changements importants sont apportés au projet, et le maire va proposer, vendredi soir, une nouvelle délibération dans ce sens :

Le Conseil municipal de Roubaix, délibère :

Suppression de l'octroi. — Article premier. — La ville de Roubaix sera autorisée à supprimer son octroi.

Taxes de remplacement. — Art. 2. — La Ville de Roubaix, en remplacement des taxes d'octroi supprimées, sera autorisée à percevoir les taxes ci-dessous indiquées :

Taxe sur l'alcool. — Art. 3. — La ville de Roubaix est autorisée à percevoir, sur tout le territoire de la commune, un droit d'entrée de 80 fr. par hectolitre d'alcool pur, contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et eaux de senteur alcoolisées.

Taxe sur la propriété bâtie. — Art. 5. — La propriété bâtie supportera une taxe de 6 0/0 de son revenu net, tel qu'il est établi par le service des Contributions directes. Cette taxe portera sur les maisons et chantiers ; les usines étant exceptées.

Art. 6. — Les rôles de perception seront établis par le service des contributions directes ; les taxes seront exigibles par douzièmes. La taxe sera due par le propriétaire, l'usufruitier, l'usager et généralement par toute personne titulaire, en nature ou en espèces, du revenu de l'immeuble.

Elle est due tant pour toutes les propriétés bâties, maisons et chantiers assujettis à la contribution foncière que pour celles qui en sont temporairement affranchies par application des lois du 8 août 1890 (Art. 9) et 30 novembre 1894. Il n'est accordé aucun dégrèvement pour cause de vacance de maison.

Les constructions élevées sur le terrain d'autrui seront soumises à la taxe de 6 0/0 sur le revenu net, mais avec déduction de la somme payée par le propriétaire du terrain. Le revenu du terrain loué pour une construction, sera assimilé au revenu de la propriété bâtie et frappé de la taxe de 6 0/0 sur le revenu net.

Taxe sur la propriété non bâtie. — Art. 7. Les terrains non bâtis seront frappés d'une taxe de 0,30 0/0 de leur valeur vénale.

La taxe sur la valeur vénale de la propriété non bâtie porte sur tous les terrains assujettis à la contribution foncière des propriétés non bâties, à l'exception des terrains couverts de constructions ou servant de chantiers, des cours et jardins attenant aux habitations, si la superficie de ces cours et jardins n'est pas supérieure à celle des bâtiments auxquels ils attiennent.

La valeur vénale sera établie par le service des Contributions directes en tenant compte soit des baux à loyer ou à ferme, soit du revenu cadastral, soit des titres d'achat, n'ayant pas plus de dix années de date, soit de la comparaison du prix de trois parcelles les plus voisines ayant fait l'objet de transaction à des prix connus et authentiques n'ayant pas plus de dix années de date. Les évaluations seront révisées tous les dix ans.

Les propriétaires seront admis à réclamer contre l'évaluation de la valeur vénale, pendant six mois à dater de la publication des rôles, après ce délai aucune réclamation ne sera admise. (*A suivre*).

Avec le nouveau projet, le produit des taxes de remplacement s'élèverait à deux millions 769.000 francs, au lieu de deux millions 964.600 francs du premier projet.

La taxe sur la propriété non bâtie est abaissée de 0,60 0/0 à 30 0/0.

La taxe sur les moteurs industriels ne sera plus que de 2 fr. 50 par mètre carré de surface et de chauffe pour les appareils à vapeur et 3 fr. 50 par cheval vapeur sur les moteurs à gaz.

La taxe sur les chevaux est fixée à 60 fr. au lieu de 80 fr.

Une nouvelle taxe est ajoutée sur les appareils dits gazomètres, à raison de 50 centimes le mètre cube de leur contenance. Cette taxe qui va atteindre la Compagnie du Gaz rapportera 40.000 fr.

Voilà les principales modifications apportées au premier projet.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Les candidats socialistes

Pour le Conseil général : Roubaix-Est et Wattrelos, le citoyen Henri CARRETTE, maire de Roubaix.

Pour le Conseil d'arrondissement : Roubaix-Nord et Wattrelos, le citoyen Henri BRIFFAUT, ancien conseiller d'arrondissement.

Pour le Conseil d'arrondissement : Roubaix-Ouest et Croix-Wasquehal, le citoyen Henri LEFEBVRE, secrétaire général de la section roubaisienne.

LES CAUSERIES de Jacques de l'Epeule

On a distribué, samedi soir, le tract suivant :

Jacques de l'Epeule trouve l'*ours* de M. le Maire *très* « mal léché », parce que les taxes de remplacement prennent dans la poche droite de la « marronne » du contribuable, beaucoup plus qu'elles semblent lui laisser dans la poche gauche. C'est que, depuis longtemps, les taxes d'octroi, par fractions insaisissables, puisque *minimes* pèsent *sur les denrées de première* consommation.

Mais, depuis longtemps aussi, elles font partie du prix de vente.

Et la meilleure preuve, c'est que la viande, par exemple, n'est pas meilleur marché à Croix ou à Wattrelos, où il n'y a pas d'octroi, qu'à Roubaix, où il y en a un !

Supprimez l'octroi, les prix resteront infailliblement les mêmes.

Par conséquent, aucun bénéfice pour la classe ouvrière.

L'Administration municipale, dans une circulaire adressée aux petits commerçants et aux ouvriers, se plaint d'être « abreuvée de calomnies ».

Malgré toute la compassion qu'il éprouve pour elle, **Jacques de l'Epeule** ne peut pas s'empêcher de constater amèrement que sa circulaire contient pas mal de mensonges.

Il ne s'agit pas ici de nous faire prendre des vessies pour des lanternes !

« **Actuellement**, dit l'Administration municipale, l'octroi perçoit des droits sur la bière, le vin, le vinaigre, l'eau de seltz, la viande, le poisson, les amandes, les figues, les citrons, les oranges, les fromages, le charbon (10 centimes le sac de 40 kilogs), le bois à brûler, les chandelles, les bougies, les huiles, le foin, l'avoine, le maïs, la paille, le bois, la chaux, le ciment, etc., etc. C'est incroyable ce qui se paye à l'octroi ! »

Jacques de l'Epeule a déjà montré que la suppression de la taxe d'octroi sur la bière et le vin n'aura aucune influence sur le prix de vente au détail, le seul qui intéresse les « ouvris ».

Ils pourront peut-être s'en consoler en buvant de l'eau de seltz dégrevée par les collectivistes de la mairie qui l'avaient taxée depuis 1892 !

Ou ils se rattraperont sur le vinaigre qui ne payera plus d'octroi !

Pour ce qui est de la viande, grâce aux taxes de remplacement qui vont atteindre les bouchers, ceux-ci ne la diminueront pas certainement.

Et déjà, du reste, les abats et issus de boucherie, tels que têtes de bœufs, pieds, cœurs, foies, etc., consommés par la classe ouvrière, sont exempts de droits d'octroi.

Il en est de même pour les harengs, les maquereaux, la morue et les saumons salés, pas de droits sur ce poisson, et par conséquent pas de diminution de prix !

Faudra-t-il que les ouvriers mangent des huîtres pour s'apercevoir que les droits d'octroi sont supprimés !

L'Administration municipale veut nous poser « un lapin » dégrevé !

Et elle fait miroiter aux yeux des contribuables tout le bénéfice qu'ils vont empocher en mangeant *des amandes, des figues, des citrons, et des oranges.*

Malheureusement il n'y a rien à espérer sur la maroille et sur le hollande qui sont déjà exemptés !

C'est bien dommage !

Espérons que les familles ouvrières pourront se rattraper sur la chandelle !

Car vous savez que la chandelle aussi va être détaxée.

Tous ceux qui auront des rhumes de cerveau vont pouvoir les guérir à bon compte !

En attendant, continuons de payer l'octroi, car il paraît qu'il y a du tirage pour faire accepter le projet du maire de Roubaix.

JACQUES DE L'EPEULE.

Propos d'un Roubaisien

Nous manquons d'entente et d'union, nous n'avons pas de discipline.

Et c'est ce qui fait la force de nos adversaires.

Non seulement les catholiques de France n'ont point une action commune — comme les francs-maçons — mais, dans la même ville, ils n'arrivent même pas à s'entendre, dès lors qu'il y a plusieurs paroisses.

J'en veux prendre quelques exemples à Roubaix.

Qu'on veuille bien croire qu'il n'y a là de récriminations contre personne.

Il s'agit simplement de la constatation de faits.

Pourquoi ne pas choisir un jour qui serait le même dans toutes les villes, dans toutes les bourgades, dans tous les hameaux de France, pour célébrer la fête de Jeanne d'Arc ?

A Roubaix même, nous avons eu, cette année, deux fêtes de Jeanne d'Arc !

N'est-ce point regrettable ?

Depuis six ans, les catholiques roubaisiens bataillent pour la liberté de la rue.

Après avoir été des milliers et des milliers, cette année il ne restait plus que quinze cents braves !

Il y avait à cela plusieurs raisons, dont la principale est que le cortège est sorti de l'Hippodrome avant la fin des grand'messes paroissiales, auxquelles un grand nombre d'hommes assistaient, pour rester ensuite aux processions, faites à l'intérieur des églises.

Plusieurs paroisses n'étaient même pas représentées du tout dans le cortège.

Plus récemment, la *Croix* avait lancé un grand mouvement en l'honneur du Sacré-Cœur, demandant de pavoiser le 14 juin.

Pourquoi, à Roubaix, avons-nous brisé ce mouvement en pavoisant surtout le dimanche 16 juin ?

Parce que nous manquons d'entente, d'union, de discipline...

Et c'est pourquoi, tout en étant les plus nombreux, nous sommes gouvernés par une poignée de francs-maçons !

LE HUTIN.

NOTES SUR LA HOLLANDE

Pour les Elèves du Collège

Middelbourg (en Hollandais, Middelburg, bourg du milieu), ville de 17.740 habitants, est la capitale de la province de Hollande. Elle est de forme à peu près circulaire et traversée en partie par des canaux intérieurs. Sa vaste enceinte pourrait contenir une population triple de celle qu'elle possède aujourd'hui.

Ce n'était qu'un petit village lorsque les seigneurs de Borssele le firent agrandir et entourer de murailles en 1132. Middelbourg fut pris aux Espagnols par les confédérés en 1574. Lorsque la Hollande fut réunie à la France, cette ville devint le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Escaut. Les Anglais la prirent en 1809 et l'évacuèrent la même année.

C'est dans cette petite ville qu'on a la meilleure occasion de voir les paysans, le jeudi, jour de marché, dans leurs costumes nationaux, très pittoresques.

Il y a autre chose encore à voir à Middelbourg.

C'est sur la Grand'Place du *Markt* que le tramway nous a descendus. Sur cette place s'élève l'Hôtel de Ville qui est à visiter.

L'*Hôtel de Ville* a été construit au XVIe siècle par les Keldermon, artistes de Malines. C'est l'un des plus beaux des Pays-Bas : il offre une magnifique façade de style gothique fleuri, très ornementée et que décorent 25 statues colossales des comtes et comtesses de Flandre. Ce superbe édifice est surmonté d'un élégant beffroi (55 mètres de hauteur) qu'accompagnent quatre gracieux clochetons réunis par des arcs-boutants à la tour centrale.

L'intérieur est à visiter.

L'*ancienne Abbaye* et le *Musée de la Société des Sciences* valent également une visite.

Les monnaies hollandaises

L'unité monétaire en Hollande est le *florin* des Pays-Bas, ou gulden (prononcez gueldenn), pièce d'argent qui vaut environ 2 fr. 11. Le florin se divise en 100 cents. Le rapport proportionnel approximatif entre les monnaies de France et de Hollande est facile à trouver : il ne s'agit que de doubler en idée la valeur du prix demandé. — Il y a un cours officiel pour la valeur de 20 fr. française, dont la valeur varie de 9 fr. 40 à 9 fr. 50.

Monnaie d'or. — Le gouden Willem (Guillaume) vaut 10 florins. Le demi-Guillaume vaut 5 florins.

Monnaie d'argent. — Le ryskdaaler (prononcez : rixdale), marqué 2 1/2 G (gulden), assez semblable à la pièce française de 5 francs = 250 cents (environ 5 fr. 26).

Le florin ou gulden, marqué 1 G = 100 cents (environ 2 fr. 11 c. 64).

Le 1/2 florin (halve gulden), marqué 1/2 G assez semblable à la pièce française d'un franc = 50 cents (environ 1 fr. 05 c. 82).

Le 1/4 de florin (kwart gulden), marqué 25 cents, assez semblable à la pièce française de 50 c. = 25 cents (environ 52 c. 91).

La pièce de 10 cents = 21 c. 16.

Monnaie de cuivre. — Le cent ou centième de florin = 2 centimes 2.

La pièce de 2 cents 1/2 = 5 centimes 29.

Il existe aussi des billets de la Banque Néerlandaise de 10, 25, 49, 50, 60, 100, 200, 500 et 1000 florins.

Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — *Section des Décorés et Médaillés.* — Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 1/2 précises du matin, au Siège syndical, 22, rue de la Paix, réunion des membres de la Section des Décorés et Médaillés qui partiront à 7 h. 45 (heure militaire) aux funérailles de *M. Pierre Lernould*, membre de la Section, médaillé du Travail (45 ans de services dans la Maison Heyndrick), qui auront lieu à *8 h. 1/2*, en *l'église Saint-Sépulcre.*

Echo du festival. — Mardi, M. le receveur municipal a versé entre les mains de son collègue du Bureau de bienfaisance, pour secours extraordinaires, la somme de 60 fr. donnée par des sociétés favorisées par le sort lors du tirage des primes du festival, savoir :

Par la Société chorale la Lyre Halluinoise, d'Halluin, 20 fr. ; Harmonie de la Croix-Rouge, de Tourcoing, 20 fr. ; Union chorale, d'Hellemmes, 10 fr.

Le concert public de jeudi prochain aura lieu, comme de coutume, à la place de la Liberté.

Le « syndicat des loueurs de voitures » a fait placarder, mardi soir, une affiche adressée aux propriétaires de voitures de luxe les engageant à ne plus prêter leurs équipages pour les noces, baptêmes, cérémonies, ce qui leur cause un réel préjudice, sans compter que ce prêt ne s'effectue pas gratuitement.

Tombé dans le canal. — Mardi matin, à 6 h. 1/2, un tourneur en fer, Numa Huchette, 60 ans, demeurant rue de Toulouse, en passant quai de Gand, est tombé accidentellement dans le canal. Il a été retiré aussitôt par un marinier, Jules Duquesne, 27 ans, demeurant au quai d'Anvers.

Sauvetage d'un enfant de Wattrelos tombé dans le canal. — Mardi dans l'après-midi, un gamin de 6 ans, Charles Vandevinne, demeurant au Sapin-Vert, à Wattrelos, est tombé dans le canal au quai de Calais ; il a été retiré par un coursier, Edmond Toulier, 14 ans, rue Malin 34, qui passait et qui s'est jeté résolument à l'eau.

Le jeune sauveteur a été félicité par les personnes présentes de cet acte de sauvetage.

Les accidents de travail. — Un maréchal-ferrant, Auguste Blanquaert, 17 ans, demeurant rue d'Avelghem, occupé chez M. Ruyver, Grande-Rue, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Au peignage de la Société Anonyme, rue du Collège, une peigneuse, Zélie Vaillant, demeurant rue Delespaul, blessée à la main gauche, 10 jours de repos.

— A la filature de MM. Motte-Bossut fils, boulevard Gambetta, un rattacheur, François Roose, 15 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Frey, blessé au pied droit, 8 jours de repos.

Le lait qui nous buvons. — Des procès-verbaux pour la falsification et vente de lait additionné d'eau, dans des proportions de 5 à 15 p. 0/0, ont été dressés à Jules Leroubaix, 59 ans, fermier, rue de Leers ; J.-B. Dauvarque, 53 ans, fermier, au hameau de Saint-Liévin, à Wattrelos et Edouard Ahage, 29 ans, fermier, à la Martinoire, à Wattrelos.

Vol. — Mardi matin, des malfaiteurs inconnus ont dérobé, au marché, Grand'Place, une caisse contenant des dentelles pour une valeur de 90 fr., au préjudice de Mlle Hyacinte Daulmérie, Grande-Rue, 121.

Menus faits. — Le vérificateur des douanes de la gare, M. Jules Longnier, a trouvé, rue de l'Ouest, un porte-monnaie contenant un certaine somme, et qu'il tient à la disposition de qui l'a perdu.

— Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un gamin de 14 ans, dont les parents demeurent place de la Liberté, pour avoir cueilli des roses dans le jardin de l'immeuble acquis pour installer la Banque de France.

Enterrement du 19 juin. — Dame Alise Chirlaux, 9 h., Saint-Martin.

AUX CISEAUX D'ARGENT 57, rue de Lannoy, POUR **Mercerie, Fournitures et tailleuses**

Etat-civil de Roubaix

du 18 juin 1901

Naissances. — Maurice Delcour, rue Lacroix, 85. — Berthe Vitrant, rue des Fossés, 60. — Léon Carbon, rue Blanchemaille. — Désiré Bayier, rue Blanchemaille. — Julienne Egels, rue des Anges, c. Liagre, 13. — Rachel Orins, rue Dombasle, 19. — Raymond Vandenbussche, rue de l'Epeule, c. Desrousseaux, 27. — Léon Vandebeuque, rue Newcomen, 35. — Servais Lejeune, rue de Tourcoing, 163. — Henri Barger, rue des Longues-Haies, 129. — Emile Dumont, rue de Valmy, 58. — Lucien Falès, rue Bernard, c. Bernard, 10.

Décès. — Zoé Jacquart, 43 ans, rue Corpeille, 1. — Séraphin Van Acker, 54 ans, rue Bernard, 48. — Berthe Vanbostal, 28 jours, rue Fabert, cour Desplechin, 5. — François Vermeulen, 56 ans, rue d'Alger, cour Croupilandt, 7. — Edouard Devos, 20 ans, rue Larochefoucault, 81. — Marie Delnatte, 2 ans, rue des Pyramides, 2.

Mariages. — Arthur Derycke, 24 ans, menuisier à Wattrelos, et Blanche Delbecque, 27 ans, sans profession, rue des Longues-Haies, 120. — Julien Daulmérie, 34 ans, chapelier, Grande-Rue, 69, et Eugénie Lefèvre, 24 ans, sans profession, rue du Bois, 28.

CHAUSSURES

Pour cause d'AGRANDISSEMENT jusqu'à fin courant, des RABAIS seront accordés sur tous les articles

à la Mère de Famille

13, rue Saint-Georges, 13, ROUBAIX

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 15 et 16 juin 1901

CAISSE CENTRALE et SUCCURSALES		VERSEMENTS Nombre	VERSEMENTS Francs	VERSEMENTS Centimes	REMBOURSTS Nombre	REMBOURSTS Francs	REMBOURSTS Centimes
Roubaix	Samedi	121	10	17.500	50	10.045	87
	Dimanche	161	14	22.530	75	22.917	55
Lannoy		14	2	4.250	12	1.470	83
Croix		7	2	1.850	3	3.614	12
Wattrelos		25	4	6.867	16	6.854	50
Ascq		10	2	3.275	2	400	»
Totaux		338	34	55.711	171	54.304	»

Les opérations du mois de juin sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Pennel, A. Vernier Lagache, L. Houzet-Roussemart et Edouard Bleuez, directeurs. — A Lannoy, par J. Malliez-Dewailly. — A Croix, par MM. A. Coutarier et A. Nedonsel. — A Wattrelos, par MM. Louis Lourdin et Louis Bessert. — A Ascq, par MM. Louis Verdière et J.-B. Crucq.

ORDRE DU JOUR. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 h., les samedis, de 9 à 10 h. 1/2. — Les remboursements ont lieu les dimanches, à 11 h. 1/2, les samedis, à 10 h. 1/2, 8 jours après la demande. *Le Caissier, VERMOUT.*

La Cie Anglaise, Lille, 2, Grand'Place, ne fait absolument que le Vêtement sur mesure.

WATTRELOS

Accident de travail. — Un brouetteur, Victor Delaegère, 34 ans, demeurant rue de Roubaix prolongée, travaillant au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, à Roubaix, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

Obit du 20 juin. — Dme Marcelline Lemaire, 8 h., Saint-Maclou.

État-civil de Wattrelos

du 18 juin

Naissance. — Marie Corne, Saint-Liévin.

Décès. — Rachel Lepoutre, 10 jours, rue du Congo.

EPICERIE LENFANT

176, rue Léon-Gambetta

Vend le meilleur marché de tout Lille

CROIX

Accident de travail. — Jules Stenhaut, 25 ans, rue de Maubeuge 42, à Roubaix, occupé comme burineur aux aciéries du Nord, s'est foulé le poignet droit en tenant une tranche d'acier. Il en résulte une contusion du poignet droit qui nécessitera un repos de 6 à 8 jours ; soins du docteur Jénart.

Mort subite. — Justine Deboosère, ménagère, âgée de 58 ans, demeurant rue du Progrès, 66, s'est affaissée subitement, hier, vers trois heures, en passant sur la place St-Pierre. M. Declerch, curé de Saint-Pierre, la fit transporter chez elle, en voiture, où elle ne tarda pas à expirer.

Contravention. — Jules G..., 40 ans, marchand de chaux, demeurant à Hellemmes, s'est vu dresser une contravention pour infraction à la loi Grammont.

N. B. — Il y aura désormais une stricte surveillance, car beaucoup de conducteurs maltraitent leurs chevaux.

Willems. — Plainte a été déposée à la gendarmerie de Lannoy par Louis Triail, 25 ans, cultivateur à Willems, contre Nison Achille, Donat Gobert, Dhondt, tous de Willems, pour coups.

Anstaing. — Dimanche 23 juin, grande fête organisée par la Société des Anciens militaires, à l'occasion de la bénédiction du drapeau avec le concours de plusieurs sociétés d'Anciens militaires des environs, de la Fanfare de Chéreng et de l'Harmonie municipale de Lys.

A 3 h. départ du cortège de la gare de Tressin pour se rendre sur la place. A 4 h., à l'église, bénédiction du drapeau. A 5 h., concert.

Le Président, Desmarescaux ; le Vice-Président, Stramane ; le Commandant, Dengremont.

AVIS

Goutteux et Rhumatisants, guérissez-vous avec les *Dragées Beck*. Remède préventif et curatif des accès de Goutte et de Rhumatisme. Prix 5 francs. — Dépôt général et vente en gros, Droguerie médicale du Nord, Le Cateau (Nord). — Soulagement immédiat. Guérison certaine.

QUE DIT LE SIMPLE BON SENS ?

Il dit :

1° Que si les pâles gredins qui violent, dans nos cérémonies religieuses, la liberté de l'exercice public du culte catholique, solennellement reconnue par l'article 1er du Concordat, ne se savaient pas protégés en dessous-main contre les sévérités de la justice, eux qui sont aussi couards que fainéants ne s'exposeraient point à se faire pincer par les *sergots* ;

2° Que si ces voyous de 18 à 20 ans sont, presque en totalité, des produits de *la laïque*, c'est que les écoles de ce nom, loin d'observer une neutralité légale mais impossible, excitent sournoisement leurs élèves au mépris et à la haine de la religion professée par la majorité des Français ;

3° Que les pouvoirs civils qui tolèrent et tout bas encouragent ces brutalités sacrilèges dirigées contre Dieu, s'enlèvent d'avance le droit de se plaindre le jour où ils se verront eux-mêmes honnis et violentés par l'émeute triomphante ;

4° Que, à moins d'avoir trouvé le secret de faire tenir une société en l'air sans supports d'aucune sorte, on ne peut raisonnablement espérer ni le bon ordre, ni la prospérité, ni même le maintien d'une nation dont ses propres gouvernants auront laissé saper et démolir les colonnes essentielles, qui se nomment la religion, l'armée, la magistrature et le respect de l'autorité.

5° Qu'il est plus que temps de raviver et d'inculquer partout, par l'enseignement et surtout, par l'exemple, ces vérités banales à force d'être élémentaires et fondamentales, mais dont la méconnaissance prolongée nous ferait infailliblement périr.

L. P.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les Elections cantonales

Lille. — Les radicaux, nous a-t-on dit, présentent des candidats dans chaque canton : M. Leleu, dans le Centre ; M. Clémeut, dans le Sud-Est... Cela n'a pas grande importance.

Clary. — Le citoyen Fiévet, maire de Caudry, et le citoyen Duc, de Ligny-en-Cambrésis, ont été désignés par les socialistes comme candidats au Conseil d'arrondissement.

Marchiennes. — Un congrès aura lieu à Marchiennes, le dimanche 23 juin, à six heures et demie du soir, au Café du Commerce, pour la désignation du candidat de la Ligue républicaine.

Les socialistes ont désigné comme candidat dans ce canton, M. Hildephonse Delannoy, délégué mineur.

Les élections municipales du Marais de Lomme

On écrit de Lomme, à propos des élections qui auront lieu le 30 juin dans la section du Marais.

« Les électeurs de Lomme attendent très paisiblement le résultat des élections complémentaires et ne redoutent nullement l'alliance qui vient de se sceller une fois de plus entre les radicaux haineux et les pires révolutionnaires. Quoiqu'il arrive, l'élection, où nos amis ont tout à gagner et rien à perdre, ne changera rien à la situation de la commune. Les électeurs du Marais, qui ont intérêt à ce que leurs représentants marchent d'accord avec la majorité du Conseil, ne l'oublieront pas. L'armée radicale-socialiste battra en retraite avec perte et fracas. »

LA LOI SUR LES BOISSONS

Le privilège des bouilleurs de cru

Le *Progrès du Nord* veut bien reconnaître que « plusieurs » d'entre les députés de droite du Nord « se sont dépensés dans la discussion de la loi des boissons qui a été si dure pour les intérêts du Nord... Ils ont, ajoute-t-il, rompu des lances contre le privilège des bouilleurs de cru qui est une flagrante injustice et une source de mécomptes pour le budget ».

Mais, « si le Nord a été frustré, dit-il encore, si le privilège des bouilleurs de cru a été confirmé par la loi », cela tient à ce qu'ils n'ont pas « manœuvré d'accord avec leurs collègues républicains pour se ménager, au prix de concessions opportunes, les alliances » nécessaires.

En un mot, la bande des députés chers du *Progrès* a sacrifié les intérêts du Nord à de misérables préoccupations électorales. On n'a pas voulu, dans cette bande, que des adversaires politiques puissent se prévaloir d'un succès, fruit de leur labeur, de leur zèle et de leur dévouement. Il a fallu empêcher ça, même au prix de la ruine des agriculteurs.

Cet aveu, dépouillé d'artifice, montre bien jusqu'à quel point se trouve compromise en de pareilles mains la situation économique du pays.

LILLE

ARRESTATION d'une bande de faux-monnayeurs

Plusieurs commerçants de Fives recevaient depuis quelques temps de nombreuses pièces fausses de 50 centimes à l'effigie de Léopold II, roi des Belges. Ils prévinrent M. Geshlinger, commissaire du quartier, qui, lundi soir, commença son enquête.

Hier matin, il fit surveiller les maisons d'individus soupçonnés de ces émissions, les nommés Jean-Ch. Demayer, peintre en bâtiments, rue de Philadelphie, 64, et Séraphin Herrebrant, peintre, 203, rue Pierre-Legrand.

Après avoir arrêté les inculpés, il perquisitionna chez eux.

Il y trouva, en même temps qu'une grande quantité de fausses pièces de 50 centimes, deux moules, dont un brisé, et une cuiller en fer qui avait servi à faire passer l'étain d'un pot en fer dans le moule.

Le magistrat saisit ces objets. Il interrogea ensuite Demayer et Herrebrant, qui, en présence des moules découverts, ne purent qu'avouer leur culpabilité.

Ils ont déclaré que depuis deux mois ils avaient confectionné une centaine de fausses pièces de 50 centimes avec leurs moules.

Ces faux-monnayeurs ont été écroués à la maison d'arrêt vers 4 heures du soir.

UN ENFANT NOYÉ

Affaire à éclaircir

Nous avons dit dans notre numéro de lundi que le jeune Moïse Lefebvre, âgé de 6 ans, n'avait pas reparu chez ses parents, rue de Saint-Omer, 6, depuis samedi à 8 h. du soir.

Malgré les recherches l'enfant n'avait pu être découvert.

Un enfant du quartier a fait à la police une déclaration d'après laquelle ce serait un camarade du disparu qui l'aurait poussé dans le port Vauban en face de chez lui.

Or, hier après-midi, vers 5 h. 1/2, le cadavre du petit Lefebvre remontait à la surface de l'eau du canal juste à l'endroit indiqué par le bambin dont nous parlons plus haut.

Laissons à la police le soin d'éclaircir cette affaire.

Pour les Voyages à la